

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

N°2024e37

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L2213-8, L2213-14 et L2213-15,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R2213-44 et R2213-45, R2213-48 à R2213-50.

OBJET :
Reversement des
vacations funéraires
Juin 2023 à Juillet 2024

DECIDE

Article 1^{er} : Règlementation

Les agents de police municipale procèdent à l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements pour les opérations funéraires s'effectuant sur la commune de BOUC BEL AIR, 13320.

Article 2 : Vacances Funéraires

Le produit des vacances référencées sur le tableau en annexe est reversé à l'agent ayant réalisé la vacation funéraire, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur général des services,
Monsieur le Chef du service de gestion comptable des finances publiques
Monsieur le Chef de service de la police municipale,

Fait à Bouc Bel Air, le 29 JULI 2024



Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 12/07/24

Envoyé en préfecture le 12/08/2024

Reçu en préfecture le 12/08/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240729-2024_037-AU

S²LO

EXTR

DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE